

**Justice environnementale et changements climatiques
– Les priorités pour Copenhague 2009
Financement en faveur des pays en développement**

L'enjeu

Les changements climatiques sont un facteur susceptible d'engendrer ou d'aggraver les conflits, l'injustice et la marginalisation incessante des populations vivant dans la pauvreté. En décembre 2009, les chefs d'État du monde participeront au sommet des Nations unies sur le climat à Copenhague pour conclure des ententes ayant force obligatoire dans le but de contrer les effets des changements climatiques. Les pays développés doivent venir en aide aux pays en développement en leur offrant l'appui financier qui leur permettra de s'adapter aux changements climatiques et d'en limiter les effets. De plus, les pays riches doivent appuyer les pays en développement dans la mise en œuvre d'un modèle de croissance exempt de procédés et de méthodes à intensité carbonique.

Résumé – Messages clés

1. Pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation, les pays développés devront prendre l'engagement exécutoire d'investir des ressources prévisibles et suffisantes qui combleront efficacement les besoins des populations vulnérables. Bien que l'estimation du coût réel de cette adaptation varie d'une région à l'autre en raison de facteurs imprévisibles, l'investissement public annuel devra forcément atteindre les 60 milliards de dollars US, au minimum. Outre le coût de l'adaptation, la Banque mondiale estime qu'en 2030, le cofinancement annuel (public et privé) de l'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement pourrait avoir atteint les 400 milliards de dollars.
2. La part canadienne des 60 milliards de dollars US consacrés à l'adaptation équivaut à 3,7 p. 100 de la contribution totale des pays développés, soit un montant de 2,2 milliards de dollars US par an. Cette somme devrait s'ajouter aux dépenses en aide publique au développement (APD) qui doivent atteindre la cible de 0,7 p. 100 du revenu national brut (RNB).
3. Les fonds devraient être versés sous forme de subventions, et non de prêts, au moyen d'un mécanisme de financement multilatéral et représentatif sous supervision de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Contexte

Les pays développés produisent environ 90 p. 100 de la totalité des gaz à effet de serre qui se retrouvent dans l'atmosphère, ce qui représente des émissions par habitant largement supérieures à la moyenne des pays pauvres. Au Canada, par exemple, la moyenne par tête est treize fois plus élevée que celle de l'Inde. Il ne fait aucun doute que les pays riches et industrialisés de l'hémisphère Nord sont les grands responsables de la crise climatique actuelle.

Selon un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les pays ayant contribué le moins aux changements climatiques seront ceux qui en subiront les pires contrecoups : phénomènes météorologiques extrêmes, sécheresses, élévation du niveau de la mer et insécurité alimentaire, pour n'en nommer que quelques-uns. La vulnérabilité des pays pauvres face aux changements climatiques découle en partie de leur position géographique, fût-elle sujette aux sécheresses ou aux inondations. À cela s'ajoutent le manque de ressources financières, l'extrême pauvreté, l'accès limité au savoir et aux technologies ainsi que la dépendance envers des secteurs d'activité économique sensibles au climat, tels que l'agriculture et la pêche. Le nombre des situations d'urgence humanitaire résultant du climat (inondations, sécheresses, etc.) est nettement à la hausse. Il en va de même pour les crises humanitaires de moindre envergure, telles que les glissements de terrain, qui trop souvent ne retiennent pas l'attention des organismes de la communauté internationale.

Même s'il vient en sus de l'APD (p. ex., un système de santé adéquat peut combattre efficacement le nombre grandissant de maladies causées par les changements climatiques), le financement de l'adaptation aux changements climatiques devra absolument profiter aux enfants qui vont à l'école et appuyer les projets visant l'universalité de l'accès aux soins de santé primaires. L'adaptation et le développement vont de pair, il est donc important de faire preuve de transparence lorsqu'il s'agit de financer l'adaptation aux changements climatiques.

Le principe de « responsabilités communes, mais différenciées, et de capacités respectives » est inscrit dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ainsi que dans le Protocole de Kyoto, et demeure l'enjeu principal des négociations de Copenhague. Inspiré par ce principe axé sur l'équité, le Canada se devra de jouer un rôle prépondérant sur le plan du financement qui permettra aux pays en développement de réduire leurs propres émissions et de parer aux contrecoups des changements climatiques. Il importe également que les arrangements institutionnels en ce qui concerne l'acheminement des fonds soient démocratiques, transparents et responsables.

Recommandations

1. Le Canada se doit de jouer un rôle de premier plan dans la conclusion d'un accord qui soit juste et approprié à Copenhague. Il devra notamment encourager l'adoption de mécanismes de financement qui respectent les principes suivants :
 - a) Le cadre de gestion du financement doit faire intervenir les gouvernements des pays en développement;

- b) Les mécanismes de financement doivent tenir compte des dispositions de la CCNUCC;
- c) Le financement doit être octroyé sous forme de subvention et non de prêts;
- d) Le financement de l'adaptation doit s'ajouter à l'aide déjà engagée équivalant à 0,7 p. cent du RNB;
- e) Le financement de l'adaptation doit également tenir compte des principes favorables à l'efficacité de l'aide conformément aux dispositions de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra;
- f) Le financement doit être prévisible et soutenu, et venir directement en aide aux populations vulnérables;
- g) Le financement doit enfin être considéré dans le contexte global du développement durable, qui respecte, protège et favorise les droits de la personne, notamment des plus vulnérables, et qui permet aux pays pauvres de se développer.